

Actualités relatives au Covid-19 dans la zone Brésil - Secteurs agricole, agroalimentaire et pêche**Résumé des nouveautés :**

Argentine : acceptation d'une copie numérisée des seuls certificats vétérinaires à ce stade.

Brésil : série de mesures de soutien aux agriculteurs, coopératives et entreprises.

Chili : croissance de la ligne d'intervention des garanties du Corfo pour les investissements et pour l'emploi qui peuvent bénéficier au secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

Les actualisations par rapport à la dernière note sont **surlignées en jaune**.

BRESIL

Contexte général

Au **14 avril, 25 262 cas de Covid-19 sont recensés et 1 532 morts**. L'Etat de calamité publique a été mis en place au niveau fédéral. Des restrictions de déplacement ne sont pas en place au niveau fédéral. Les Etats fédérés ou municipalités ont mis en place des mesures diverses (arrêt de certaines liaisons inter-Etats, fermeture de magasins, interdiction des rassemblements, etc...)

Il est à noter des **dissensions publiques entre les gouverneurs des Etats fédérés et le Président J. Bolsonaro sur les mesures de gestion de l'épidémie, ainsi qu'au sein même du gouvernement**.

Le 6 avril, le président souhaitait limoger son ministre de la santé qu'il jugeait trop proche des recommandations de l'OMS, mais il est revenu sur sa décision après plusieurs pressions.

Le 17 mars, une **procédure de destitution de Jair Bolsonaro** a été déposée devant le Congrès. Une **demande d'éviction** est en cours d'instruction à son endroit pour crime de propagation de la maladie et abstention d'information. Le 5 avril, l'Association brésilienne des juristes pour la démocratie a porté plainte contre J. Bolsonaro auprès de la **Cour pénale internationale** pour crime contre l'humanité. Elle avance une mise en danger les Brésiliens par des actions concrètes permettant la prolifération du virus.

La Cour suprême a demandé le 2 avril au président Bolsonaro de présenter dans les 48 heures des mesures pour lutter contre l'avancée du Covid-19 au Brésil. L'avocat général de l'Union a répondu que les mesures mises en place « visent à garantir les directives du ministère de la Santé et de l'OMS », ainsi que « l'isolement social nécessaire pour empêcher la propagation rapide du nouveau coronavirus ». L'ordre des avocats du Brésil a jugé ces éléments contraires aux déclarations et à l'attitude du président Bolsonaro. Le 6 avril, elle a demandé à la Cour suprême d'obliger le président de la République à suivre les orientations de l'OMS.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Les frontières terrestres et aériennes sont fermées pour tous les étrangers non-résidents. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas de transport de marchandises. Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Brésil.

Circulation des marchandises

Aucune restriction spécifique prise par les autorités brésiliennes tant à l'importation au Brésil qu'à l'exportation depuis le Brésil. Aucune difficulté logistique spécifique signalée à l'exception de quelques ralentissements, mais qui ne nuisent pas à la poursuite des échanges agricoles.

L'autorité sanitaire a confirmé la possibilité de recevoir des copies numérisées des certificats sanitaires lorsque l'exemplaire original papier ne peut pas être fourni au moment de l'inspection de la marchandise. Ces certificats sont à adresser à l'adresse suivante : SPS.BSB-SER@dgtresor.gov.br

Les ministres de l'agriculture du Conseil de l'agriculture et de l'élevage du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou) ont défini des recommandations sanitaires destinées aux transports de marchandises pour maintenir les échanges. **Ils ont également mis en place une déclaration conjointe de leurs stocks d'aliments afin de mettre en place une entraide en cas de nécessité.**

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Les secteurs du **sucre et de l'éthanol** sont dans une situation compliquée avec une forte chute de la demande et une baisse des cours du pétrole. Le risque est que les usines n'achètent plus la canne aux producteurs en raison de l'absence d'achat des productions par les distributeurs.

Les secteurs des plantes ornementales et du caoutchouc naturel sont en difficulté en raison d'une chute drastique de la demande, d'environ 90%. Des aides au stockage et apport de trésorerie sont demandées par les professionnels.

Le secteur de la pêche prévoit une baisse de son chiffre d'affaires de 50% au mois d'avril. Les producteurs de **crevettes d'élevage** souffrent également de la réduction de la demande (-80%) et sont à la recherche de nouveaux marchés d'exportation.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Les autorités fédérales ont multiplié depuis le 16 mars les annonces de façon dispersée. Le premier bilan établi le 31 mars par le ministre de l'économie, évoque une mobilisation de ressources budgétaires de 135 Mds € (soit environ 10% du PIB). Les mesures sont les suivantes :

- paiement anticipé de certaines prestations sociales, abondement du FGTS, auquel cotisent les entreprises pour mutualiser une assurance chômage, ainsi que du programme Bolsa Família ;
- délais et exemptions temporaires dans le paiement de certaines cotisations et engagements des entreprises. Ce volet vise à soutenir l'emploi ;
- aide d'urgence d'environ 105 €, pendant trois mois, aux travailleurs indépendants, informels et les intermittents inactifs en raison du manque de demande. Sont éligibles les personnes gagnant moins de la moitié d'un salaire minimum (salaire minimum environ 180€/mois) et ne recevant pas d'autre aide sociale que la *Bolsa Família*. La limite est de deux bénéficiaires par foyer. Cette mesure vise à maintenir les revenus de 54 millions de travailleurs du secteur informel, qui représentent plus de 40% des salariés. **Cette aide sera versée à plus de 9,4 millions de personnes d'ici la fin de cette semaine.**

En complément de ces mesures, d'autres organismes ont annoncé des mesures de soutien :

- le Conseil Monétaire National (CMN) a adapté ses règles pour limiter les cessations d'activité par manque de financement et pour relancer le crédit ;
- la Banque centrale (BCB) *via* de l'assouplissement des conditions de liquidité pour les banques, à hauteur de 17% du PIB ;
- la banque nationale du développement économique et social (BNDES) *via* des lignes de crédits pour renforcer la trésorerie des entreprises et soutenir l'emploi (11 Mds € soit 0,76% du PIB) ;
- une intervention mixte de la BCB, BNDES et Trésor, en ligne de crédit, permettant aux PME de payer les salaires de leurs employés, sous condition de ne pas les licencier. La limite de paiement s'élève à deux salaires minimums par salarié (370 €), ce qui est légèrement inférieur au revenu réel moyen au Brésil (430€). Cette ligne de crédit devrait durer deux mois.

L'agence de promotion à l'exportation a lancé une série d'outils disponibles en ligne pour le suivi des impacts et opportunités pour le Brésil du Covid-19 dans les échanges internationaux. 101 pays prioritaires font l'objet d'un suivi détaillé par code NCM. Pour le commerce avec la Chine les données sont détaillées par province.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Par arrêté n°116 du 26 mars, la ministre chargée de l'agriculture a rappelé que **l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche sont des activités essentielles ainsi que leurs activités connexes** (restaurants routiers, garages, etc...). Elle a également indiqué le 2 avril dans une interview qu'aucun problème d'approvisionnement alimentaire n'était à déplorer à ce jour.

Au plan économique, la Banque centrale du Brésil a annoncé le 23 mars la mise en place de **lignes de crédits bancaires pour l'agronoço** afin d'assouplir les conditions de liquidité du secteur.

Les laboratoires de l'**ANVISA** chargés de la sécurité sanitaire de l'agriculture et de l'alimentation seront mobilisés, dès que les réactifs auront été livrés, pour réaliser des **tests de détection du Covid-19** (laboratoires du Minas Gerais, Pernambuco, Rio Grande do Sul e São Paulo). Dans un second temps, les laboratoires de l'EMBRAPA pourront être mobilisés.

Un comité de crise pour le suivi des impacts du Covid-19 au Brésil a été mis en place le 31 mars par le **MAPA**. Il effectuera le suivi des marchés agricoles et approvisionnements, et proposera des actions pour s'assurer du bon approvisionnement en aliments durant l'épidémie.

Le **MAPA** a diffusé le 1^{er} avril une **liste des mesures de prévention de la contamination** contre le Covid-19 à l'attention des professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche.

Le Conseil monétaire national a publié le 9 avril la résolution 4.801 qui proroge les échéances de prêts du crédit rural jusqu'au 15 août. Les échéances ouvertes entre le 1^{er} janvier 2020 et le 14 août sont concernées. Les taux initialement négociés restent inchangés. De plus, cette résolution prévoit une aide pour des crédits consentis par des coopératives et agro-industries pour le **stockage** de produits

achetés aux agriculteurs dans le respect de la politique des prix minimums garantis. Enfin, elle prévoit des lignes de crédit transitoires pour les **petites et moyennes structures** agricoles (programmes Pronaf et Pronamp).

Le **ministère de l'économie a prorogé** aux mois de juillet et septembre les échéances de paiement au FUNRURAL initialement prévues en mars et avril pour les producteurs ruraux et entreprises (arrêté 150/2020).

Une loi a été publiée le 8 avril pour autoriser durant la période de fermeture des écoles, la **distribution des aliments du programme d'alimentation scolaire** aux familles des écoliers.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Aucune mesure spécifique annoncée.

Par arrêté n°116 du 26 mars, la ministre chargée de l'agriculture a rappelé que **l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche sont des activités essentielles ainsi que leurs activités connexes** (restaurants routiers, garages, etc...). Elle a également indiqué le 2 avril dans une interview qu'aucun problème d'approvisionnement alimentaire n'était à déplorer à ce jour.

Le MAPA a diffusé le 1^{er} avril une **liste des mesures de prévention de la contamination** contre le Covid-19 à l'attention des professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...

Impacts et perspectives

Dans un rapport publié le 12 avril, la Banque mondiale prévoit une contraction de 5 % du PIB brésilien en 2020 et de 4,6 % en Amérique latine. Les prévisions du PIB brésilien en 2021 et 2022 sont de 1,5% et 2,3%, respectivement.

Par ailleurs, les premières estimations du mois de mars relatives à une baisse des importations brésiliennes et une augmentation des exportations se confirment. Les importations sont notamment ralenties par la baisse de la parité du Réal et surtout sa forte volatilité.

ARGENTINE

Contexte général

Au **15 avril, 2 443 cas confirmés** et **105** décès, majoritairement dans la province de Buenos Aires. Le nombre de cas est largement sous-estimé en raison de la déficience de l'organisation des tests.

Le **confinement est obligatoire sur l'ensemble du territoire au moins jusqu'au 26 avril** avec proclamation de l'état d'urgence sanitaire. **Un déconfinement géographique local sera évalué au cas par cas par une commission ad hoc et des activités économiques pourront reprendre graduellement.**

Restrictions aux frontières pour les personnes

Les frontières sont fermées, sauf pour les Argentins et les résidents. La circulation à l'intérieur du pays est interdite, sauf autorisation particulière. Tous les vols intérieurs sont suspendus.

Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France en Argentine et la [fiche de conseil aux voyageurs](#). De plus, une [cellule téléphonique](#) spécifique a été mise en place. Les autorités argentines ont également mis en place des numéros d'appel accessibles *via* ce [lien](#).

Circulation des marchandises

Absence de contrôle spécifique à l'encontre des importations ou exportations de marchandises. Aucune difficulté logistique majeure signalée, mais des ralentissements ont été constatés.

L'autorité sanitaire a confirmé la possibilité de recevoir des copies numérisées des certificats vétérinaires lorsque l'exemplaire original papier ne peut pas être fourni au moment de l'inspection de la marchandise. Les certificats sont à adresser à l'adresse suivante : SPS.BSB-SER@dgtresor.gouv.fr

Cette tolérance est octroyée à ce stade uniquement pour les certificats vétérinaires. Pour les certificats phytosanitaires, une réponse de la Commission européenne est attendue.

Les ministres de l'agriculture du Conseil de l'agriculture et de l'élevage du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou) ont défini des recommandations sanitaires destinées aux transports de marchandises pour maintenir les échanges. Ils ont également mis en place une déclaration conjointe de leurs stocks d'aliments afin de mettre en place une entraide en cas de nécessité.

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Aucune problématique spécifique signalée à ce jour.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Malgré une marge de manœuvre budgétaire relativement limitée, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour atténuer le choc du confinement. Les mesures visent principalement les populations les plus vulnérables et les entreprises les plus affectées (PME, tourisme, transport, restauration). Leur coût total est d'environ 5 Mds€ (2% du PIB cf. tableau ci-dessous issus d'éléments du SER de Buenos Aires).

	Mesure	Bénéficiaires	Coût budgétaire (% PIB)
Emploi	Exemptions de contributions patronales	Entreprises affectées par le confinement	0,3%
	Baisse allant jusqu'à 95% des contributions patronales	Entreprises de moins de 60 personnes	0,4%
	Compensation salariale	Toutes les entreprises	0,2%
	Complément salarial	Employés du secteur privé	0,03%
Dépenses sociales	Revenu familial d'urgence	Allocataires sociaux, chômeurs, travailleurs informels, etc.	0,3%
	Augmentation d'allocations sociales (AUH) et des retraites minimales	Allocataires de l'AUH et des retraites minimales	0,1%
Infra-structures	Programme de travaux publics	Secteur de la construction	0,3%
Divers	Divers : exemptions d'impôts PME, soutien à la construction, aides, etc.	Divers	0,4%
TOTAL			2,03%

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Certaines mesures économiques concernent notamment le secteur de l'alimentation (contrôle des prix, soutien à la consommation). Le secteur agricole et agroalimentaire est exempté de l'obligation de confinement.

Une dérogation à la campagne annuelle de vaccination contre la fièvre aphteuse permet, jusqu'au 24 avril, les mouvements des seuls bovins primo-vaccinés et entre établissements n'ayant pas terminé leur campagne de vaccination 2020 contre la fièvre aphteuse.

Prolongation jusqu'au 31 juillet 2020 des habilitations sanitaires des établissements produisant des aliments pour animaux. Les établissements et services approvisionnant ces établissements et destinataires des produits sont également couverts par la mesure.

L'INTA avec son réseau de laboratoires appuie l'Institut Malbrán dans la réalisation de tests de détection du COVID-19.

Des producteurs de bioéthanol de Santa Fe, Córdoba et San Luis ont donné 150 000 L de leur production aux gouvernements de leurs provinces pour la production de gel hydro-alcoolique.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Certaines mesures économiques concernant notamment le secteur de la pêche (contrôle des prix, soutien à la consommation). Le secteur de la pêche est exempté de l'obligation de confinement.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...

Impacts et perspectives

L'Argentine était déjà très vulnérable du point de vue économique et financier avant la crise sanitaire (troisième année consécutive de récession, dette publique insoutenable, marchés financiers fermés), elle est particulièrement affectée par le Covid-19. En moyenne, les experts prévoient une récession de près de 5%. Le confinement massif et les mesures budgétaires d'urgence compliquent la restructuration de la dette publique externe et renforcent la probabilité d'un défaut. Les trois principales agences de notation ont dégradé la notation souveraine argentine, désormais à un cran seulement de la catégorie « défaut ». Le risque pays argentin a doublé au cours du mois de mars jusqu'à un pic de 4362 points, avant de redescendre sous la barre des 4000. Le ministère des finances a décrété, le 6 avril, un report à 2021 de la dette en dollars émise sous juridiction argentine (8,3 Mds USD).

CHILI

Contexte général

Au 14 avril 2020, **7 917 cas sont confirmés**. Les régions les plus touchées sont situées dans la moitié sud du pays. **92 décès** sont à déplorer. Selon les informations du ministre de la santé le pic épidémique devrait être atteint entre fin avril et début mai.

Le Président Piñera a décrété l'état d'exception constitutionnelle de « catastrophe » dans le pays jusqu'au 18 juin. Le gouvernement chilien encourage l'auto-confinement ciblé et a mis en place des restrictions de circulation et de réunion de portée nationale. Les mesures de confinement sont locales (7 communes de Santiago confinées depuis le jeudi 26 soir pour 7 jours renouvelables).

Le gouvernement a fait le choix de tester largement la population. Le protocole actuel prévoit le test de tous les individus qui présentent des symptômes respiratoires et de fièvre. Il y a un recours aux tests rapides pour toute personne qui, ne présentant pas nécessairement de symptômes, peut être porteuse du virus. Le prix du test de dépistage est plafonné à environ 27€.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Toutes les frontières terrestres, maritimes et aériennes sont fermées aux étrangers non-résidents, y compris ceux en transit. A l'entrée au Chili, toute personne sera mise en quarantaine pour une période de 14 jours, quel que soit son pays d'origine et son statut.

Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Chili et la [fiche de conseil aux voyageurs](#).

Circulation des marchandises

Aucune restriction spécifique n'a été prise par les autorités chiliennes à l'encontre des importations ou exportations de marchandises. Les autorités sanitaires ont officiellement accepté la transmission de certificats phytosanitaires numérisés pour l'importation des végétaux au Chili en cas d'impossibilité de transmettre l'original en version papier. Le même principe a été accepté par oral pour les certificats vétérinaires, un courrier doit être prochainement reçu. Ces certificats devront être transmis par e-mail à l'adresse suivante : SPS.BSB-SER@dgtresor.gouv.fr.

Concernant les certificats d'origine, la résolution n°1179 des douanes chiliennes autorise la fourniture de copies de tous les autres documents requis pour l'importation de marchandises, sous réserve que l'original soit présenté dans un délai de 30 jours après l'importation.

Aucune difficulté logistique spécifique signalée. La **fermeture des frontières chiliennes depuis le 18 mars pour les étrangers non-résidents ne concerne pas les flux commerciaux**.

Les ministres de l'agriculture du Conseil de l'agriculture et de l'élevage du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou) ont défini des recommandations sanitaires destinées aux transports de marchandises pour maintenir les échanges. **Ils ont également mis en place une déclaration conjointe de leurs stocks d'aliments afin de mettre en place une entraide en cas de nécessité.**

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

La discussion qui a eu lieu sur l'augmentation du prix du pain a conduit à une augmentation moyenne de 2,2% sur le mois de mars.

Face à la forte réduction de la demande en saumon, plusieurs entreprises ferment des sites de production et réduisent leurs capacités de 50%.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Des mesures générales d'urgence sont en place et représentent une injection de 10,5 Mds€ pour :

- renforcer le budget du système de santé, en apportant un complément aux actions déjà prises ;
- protéger le revenu des familles, en garantissant le paiement des salaires des personnes qui devront rester confinés sans possibilité de réaliser leur travail à distance ;
- protéger les emplois, en permettant une réduction de la durée travaillée et en compensant le manque à gagner *via* les ressources du Fonds du chômage solidaire.

Par ailleurs, une série d'autres outils ont été annoncés en complément, notamment :

- apport de capital à la banque nationale pour 450 M€ ;
- bons Covid-19, pour venir en appui des personnes sans travail formel (11,5 M€) ;
- création d'un Fonds solidaire géré par les municipalités pour les urgences sociales (90 M€) ;
- suspension pour trois mois du prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu des entreprises ;
- prorogation du paiement de la TVA des trois prochains mois pour toutes les PME et possibilité de payer avec un échéancier de 12 mois sans intérêts ;
- prorogation du paiement des contributions du mois d'avril pour les PME et les personnes ne dépassant pas certain revenu fiscal ;
- annulation des droits de timbre pour tous les crédits durant des 6 prochains mois ;
- accélération du paiement des factures de l'Etat, à compter du mois d'avril.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Le ministère de l'agriculture a mis en place une prorogation des échéanciers de paiements pour les prêts consentis auprès de l'INDAP (principalement des petits agriculteurs), pour une durée de 90 jours.

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a indiqué que le recensement agricole qui devait se réaliser en avril prochain sera reporté à une date qui reste à fixer.

Mise en place le 25 mars d'un protocole de mesures d'hygiène spécifique à la protection contre le Covid-19, destiné aux consommateurs et exposants dans les marchés alimentaires.

Le Ministre Chargé de l'agriculture s'est réuni avec l'association des banques et institutions financières, notamment pour faire le point sur la poursuite du financement des travaux d'adduction d'eau pour l'agriculture, une de ses priorités. A l'issue de cette réunion, le président de *Corfo* (corporation pour l'appui à la production) a indiqué que l'institution publique possédait plusieurs outils pour répondre aux besoins des entreprises agricoles (garanties pour l'investissement et pour l'emploi (FOGAIN), garanties pour le commerce extérieur (COBEX). La couverture par le FOGAIN aurait cru de 450 M€ à 630 M€ depuis la pandémie. De plus des crédits peuvent être octroyés par l'institution pour environ 1,1 Md€.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Certaines régions ont développé les échanges par la voie électronique pour éviter les regroupements de personnes. Les directions des pêches ont transmis aux patrons-pêcheurs des instructions pour la bonne désinfection de leurs embarcations ainsi que des recommandations de vaccination contre la grippe saisonnière pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...